

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.26
29 août 2002

(02-4599)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

QUESTIONNAIRE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Communication du Honduras

Addendum

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS: Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Séminaire-atelier privé d'introduction à l'OMC et au système commercial multilatéral.	Cours techniques organisés à l'échelle nationale ou régionale, portant sur l'analyse des risques et sur la régionalisation.	Infrastructure de services: Formation du personnel technique en matière de contrôle et d'inspection, de méthode HACCP ou HAZARD, de surveillance et de certification.	Conseil en matière de réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.	

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Santé des animaux	Cours technique sur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.	<p>Cours sur les méthodes mettant en œuvre les pratiques de laboratoire optimales dans les installations de traitement.</p> <p>Séminaire-atelier sur les méthodes d'inspection, de sondage et d'enquête.</p> <p>Formation aux systèmes d'information sanitaire et aux méthodes de surveillance.</p>	<p>Infrastructure de services: Mise à jour des lois et règlements en matière de contrôle des produits alimentaires, système d'évaluation des compétences en gestion et en organisation nécessaires pour élaborer des programmes efficaces de contrôle des produits alimentaires et renforcer les programmes garantissant la sécurité.</p> <p>Infrastructure matérielle: Création de systèmes de traitement de l'information et d'analyse des données dans le domaine du contrôle des produits alimentaires, élaboration de programmes de développement et d'aide, avec la participation de l'industrie.</p> <p>Infrastructure de services: Formation de vétérinaires en épidémiologie et en systèmes de surveillance épidémiologique, formation de vétérinaires et d'auxiliaires de terrain aux activités de surveillance et à la collecte d'échantillons à transmettre aux laboratoires établissant les diagnostics.</p> <p>Infrastructure matérielle: Mise en place de bases de données contenant des renseignements épidémiologiques.</p> <p>Assistance technique en matière d'utilisation des équipements de laboratoire.</p>	<p>Élaboration de programmes d'éducation des consommateurs.</p> <p>Harmonisation et modernisation des systèmes sanitaires à l'échelle régionale.</p>	<p>Appui visant à renforcer le Comité national du CODEX.</p> <p>Mise au point de systèmes d'évaluation des services et des laboratoires.</p>

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Préservation des végétaux	Formation relative aux activités du CODEX, de l'OIE et de la CIPV.	Séminaire-atelier sur les procédures de quarantaine. Formation en matière de certification et d'inspection des importations et des exportations.	<p>Infrastructure de services: Évaluation et révision de la législation relative à la quarantaine, formation en matière d'analyse et de traitement des risques liés aux parasites et aux maladies, et d'inspection phytosanitaire, révision de la législation.</p> <p>Infrastructure matérielle: Mise en place d'installations essentielles d'inspection et de traitement, renforcement des capacités et amélioration de la structure de protection phytosanitaire.</p>	Harmonisation et actualisation de systèmes phytosanitaires à l'échelle régionale.	Renforcement des programmes pour les situation d'urgence.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)
